



GRILLE D'ANALYSE DE LA RENOVATION DES DISPOSITIFS DE FAR

PAYS CONCERNE : TOGO

DATE DE REMPLISSAGE : 02/07/2018

RESPONSABLE ET CONTACT : NY ANDO

Note à l'utilisateur :

Cette grille est un outil mis en place dans le cadre du partenariat entre l'AFD et le Réseau FAR. Elle a pour vocation à être utilisée dans les pays membres du Réseau FAR ainsi que ceux qui feraient appel à l'expertise du Réseau FAR. Ses objectifs sont de (1) faciliter la collecte d'information sur la FAR et ses environnements, (2) de diagnostiquer l'état des dispositifs FAR au regard des besoins des secteurs concernés et (3) d'analyser les processus de rénovation des dispositifs FAR en cours ou à développer.

De manière concrète, cette grille est remplie par une personne ressource du Réseau FAR à la suite d'entretiens menés avec les acteurs concernés par cette thématique : administrations, centres de formation, entreprises, groupements professionnels, apprenants, partenaires techniques et financiers, etc. Cette grille est idéalement communiquée, en amont des entretiens, aux personnes interviewées, pour leur permettre d'appréhender les sujets qui seront abordés lors de l'entretien (le nombre de rubriques abordées dépend de la position et des missions de l'acteur en question). La colonne relative aux éléments d'analyse est à remplir exclusivement par la personne ressource responsable au niveau du Réseau FAR.

RUBRIQUES	ELEMENTS DESCRIPTIFS (ETAT DE L'EXISTANT, POINTS FORTS / FAIBLES, ETC.)	ELEMENTS D'ANALYSE (FACTEURS FAVORABLES / DEFAVORABLES, AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA FAR, ETC.)
1. Environnement de l'écosystème de la Formation Agricole et Rurale (FAR)		
<p>1.1 Contexte politique et socioéconomique</p> <p><u>A l'échelle nationale</u></p> <p>Environnement socioéconomique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation économique du pays (PIB, balance commerciale, etc.) - Situation économique de l'agriculture (part de l'agriculture dans la contribution à l'économie, filières porteuses, agriculture familiale, etc.) - Politiques économiques dans le pays (politiques d'importations, politiques d'exportation etc.) - Projets de développement économiques en lien avec l'agriculture et le développement rural - Données globales sur l'emploi : taux d'activité, de chômage, emplois des jeunes / femmes, etc. - Emploi agricole : structuration du secteur (dont OPA), part des actifs dans l'agriculture, emploi informel / formel, etc. - Données sur la sécurité alimentaire et la pauvreté, sur l'alphabétisation et l'éducation - Données sur la pauvreté et l'exode rural 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evolutions du PIB : 4,0% en 2010, 4,8% en 2011, 5,8% en 2012, 5,4% en 2013, 5,9% en 2014 et 5,0% en 2015 ; 57% de la population vivent en milieu rural et 65% des actifs vivent de l'agriculture 2. Céréales (riz, maïs, sorgho) ; tubercules (manioc et igname) ; volailles ; maraîchage ; petits ruminants (ovin et caprin) ; filière porcine ; aquaculture (poisson, crustacés, mollusque) (PNIASAN, 2017) 3. (i) FIDA : PNER (Projet National de Promotion de l'Entreprenariat Rural), 6 ans (2014-2020) ; (ii) Coopération allemande : ProDRA (Programme de développement rural et agricole), deuxième phase en cours ; ProCIV (Programme global des centres verts d'innovation dans le secteur agro-alimentaire) ; Prosecal (Programme pour la sécurité alimentaire multisectorielle), 4 ans (2015-2019) ; (iii) BAD : PRODAT (projet de développement des agropoles au Togo), 4 ans (2017-2022) 4. taux de sous-emploi et de chômage passent respectivement de 27% et 6,8% en 2006 à 22,8% et 6,5% en 2011 5. Contribution du secteur agricole au PIB national de 40% en 2015 ; contribution du secteur primaire à la croissance réelle du PIB est de 1,6% en moyenne ; Secteur agricole grand pourvoyeur d'emploi avec une proportion de 60% d'actifs potentiels et un taux d'activité de 83,6% 	

	<p>6. Taux de malnutrition chronique : 27,5%, taux de malnutrition aigüe : 6,5% ; taux d'insuffisance pondérale : 16% (chez les enfants de moins de 5ans) ; Taux de pauvreté de 55% en 2015, 69% des ménages ruraux vivant en dessous de la pauvreté en 2015</p> <p>7. 2,7USD/jour de revenu par habitant (BM, 2015), 55% de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté (BM, 2015)</p>	
--	---	--

<p>Environnement politique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale générale (avec axes stratégiques à l'horizon...) - Politiques agricoles - Politiques de développement rural - Politiques d'emploi - Politiques de formation (éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur, enseignement agricole) 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques nationales : - SCAPE (Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi) (2013-2017) : priorisation de la formation professionnelle, éducation et emploi des jeunes, (i) développement des secteurs à fort potentiel de croissance (dont l'agriculture), (ii) renforcement des infrastructures économiques, (iii) développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi, (iv) renforcement de la gouvernance, et (v) promotion d'un développement plus équilibré, participatif et durable - PND (Plan National de Développement) (2018-2022) : « développer un secteur agropastoral et halieutique » avec un axe « amélioration de la productivité et de la compétitivité des secteurs porteurs de croissance » • Politiques agricoles : - PNIASA (2002-2014) visant la croissance économique en se basant sur l'agriculture : (i) amélioration de la couverture des besoins alimentaires (produits végétaux, animaux et halieutiques) par la production nationale ; (ii) amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (iii) amélioration de la balance commerciale agricole ; environ 6,0% de croissance du PIB agricole par an - PNIASAN, deuxième génération du PNIA (2017-2026) visant l'accélération de la croissance, la compétitivité, la transformation, la modernisation progressive et plus d'ouverture vers les marchés par une approche chaîne de valeur (i) organisation de l'espace rural par un plan de développement des Unités Spatiales de Développement Agricoles (USDA) et des filières agricoles ; (ii) amélioration de la productivité, de la production et de la transformation des produits agricoles ; (iii) amélioration de résilience et de l'alimentation des populations ;(iv) amélioration de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte volonté politique sur la relance de la FAR et du renforcement de capacités des acteurs du secteur agricole au regard des objectifs de développement agricole fixés (accélération de la croissance et modernisation de l'agriculture) - Volonté politique d'amélioration du système d'ETFP en général et de la FAR en particulier - Politique de croissance économique orientée vers l'adéquation formation-emploi qui implique une importance significative accordée à la formation dans tous les secteurs - Modèle de développement agricole (mise en place d'agropoles) risquant l'exclusion de certaines catégories d'EA, notamment les agricultures familiales - Insuffisance d'articulation entre les différentes politiques publiques (agricoles, ETFP, emploi) - Faible prise en compte de la FAR dans les politiques de l'ETFP se traduisant par une insuffisante collaboration entre les deux ministères concernés par la formation professionnelle (METFP et MAEP)
---	---	---

coordination du secteur

- PA-PSTAT (horizon 2030) politique agricole axée sur l'amplification, l'accélération de processus de création de richesses et de valeurs ajoutées à partir des pôles de développement agricoles ou « Agropoles » basés sur une agriculture contractuelle entre les groupes privés (agroindustriels, à priori nationaux) et les producteurs (y compris EAF), approche chaîne de valeur (production-transformation-commercialisation), approche inclusive: (i) accroître durablement la production et la création de valeur ajoutée dans le secteur agricole ; (ii) améliorer l'accès aux facteurs de production et moderniser les infrastructures de production ; (iii) promouvoir l'innovation technologique, la formation professionnelle et assurer la diffusion des meilleurs techniques pour accompagner la transformation de l'agriculture ; (iv) améliorer la gouvernance, le cadre institutionnel et développer des instruments de soutien adaptés à la nouvelle vision
- **Politique de l'emploi :**
- PNE (Politique nationale de l'Emploi) : (i) amélioration de la capacité d'absorption de la main d'œuvre ; (ii) facilitation de l'accès des groupes vulnérables et migrants à l'emploi ; (iii) renforcement de la gouvernance du marché du travail; (iv) amélioration de l'employabilité de la main-d'œuvre
- **Politique de l'éducation :**
- PSE (Plan sectoriel de l'éducation) (2014-2025) politique sectorielle qui oriente l'éducation et la formation professionnelle : (i) développer un enseignement fondamental de qualité (prenant en compte le primaire et le premier cycle du secondaire); (ii) étendre la couverture du préscolaire; (iii) développer dans l'enseignement secondaire second cycle, l'enseignement technique et la formation professionnelle; (iv) accroître la couverture de l'AENF (Alphabétisation et éducation non formelle) en vue de l'éradication de l'analphabétisme
- SNFAR (2016-2020) en cours de validation

	<ul style="list-style-type: none"> - SNFP (2018-2025) en cours de validation 	
<p><u>A échelle sous-régionale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques et engagements du pays à échelle sous régionales (s'il y en a) et implications au sein du pays (politiques nationales qui découlent du contexte sous régional etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - PDDAA 1 (2002-2014) : développement de l'agriculture comme facteur de croissance économique - PDDAA 2 (2015-2025) : axé sur la promotion des chaînes de valeur ciblées, la création d'emploi pour les jeunes, les femmes et les couches vulnérables, et l'amélioration de la gouvernance en Afrique - AESIF qui oriente la question de renforcement de capacités des acteurs des filières en agriculture : (i) réformes dans la gouvernance de l'enseignement et formation agricole (ii) référence pour les politiques du gouvernement en matière de formation agricole ; (iii) révision des systèmes d'enseignement agricole (curricula, passerelles entre enseignement supérieur et FP) ; (iv) mobilisation du partenariat public-privé : élaboration d'un plan d'investissement pour lequel l'Etat investit dans la mise en place d'infrastructures pour améliorer l'accès à la formation et le secteur privé apporte un soutien aux formés (formation à l'emploi, octroi de bourses de formation, stage en entreprise...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation entre les visions politiques régionales et nationales en matière de développement agricole et rural - Prise en compte spécifique de la problématique de renforcement de capacités des acteurs du secteur - existence d'un agenda commun au niveau régional et national pour la formation agricole. La mise en œuvre au niveau national dépend des priorités de chaque pays en matière de FAR

<p><u>A échelle internationale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques de développement internationales (vision et missions des bailleurs, initiatives mises en place etc.) • Place de l'agriculture et de la FAR pour les acteurs internationaux 		
---	--	--

1.2 Synthèse des principaux éléments de contexte justifiant l'importance de la FAR à l'échelle du pays

- secteur agricole et rural porteur de croissance économique et pourvoyeur d'emplois, des potentialités à exploiter qui obligent le passage par l'amélioration du capital humain
- politiques agricoles impliquant de forts besoins en renforcement de capacités des acteurs du secteur (acteurs de pilotage, acteurs des territoires, OPA, producteurs, jeunes...)+ besoins tout le long de la chaîne de valeur (production jusqu'à la dernière transformation)
- politique de l'emploi orientée vers l'adéquation formation-emploi qui implique une importance significative à accorder à la formation agricole étant donné que c'est le secteur ayant le plus d'opportunité pour l'emploi des actifs en général et des jeunes en particulier

2. Etat des lieux sur les dispositifs FAR au regard des besoins existants

<p>2.1 Diagnostic sur les besoins en FAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un diagnostic des besoins des milieux professionnels et des offres de formation existantes • Méthodologie adoptée pour la réalisation du diagnostic • Acteurs impliqués dans la réalisation du diagnostic (système d'acteurs et leur interaction, implication de la profession agricole...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic de la FAR réalisé dans le cadre de l'élaboration de la SNFAR, diagnostic externe co-construit avec l'ensemble des acteurs de la FAR (acteurs institutionnels, acteurs territoriaux, OSC, CEFAR et les structures d'encadrement professionnels agricoles) - Des études menées par l'ANPE dans le cadre de la mise en place de l'agropole pilote de Kara qui identifient les filières porteuses et les métiers adossés à ces filières 	
<p>2.2 Système d'information sur le marché du travail et besoins du secteur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système(s) d'information existant et niveaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Système d'information sur le marché du travail géré par l'ANPE au niveau national et au niveau régional (présence d'agence de l'ANPE), au niveau local par partenariat avec des 	<ul style="list-style-type: none"> - Des jeunes plus nombreux intéressés par la FAR après un échec à l'université ou un

<ul style="list-style-type: none"> • Principaux résultats de l'identification des besoins socioéconomiques à couvrir pour l'agriculture et le développement rural (filiales porteuses) • Identification des métiers et des compétences à cibler pour un développement agricole et rural durable : <ul style="list-style-type: none"> <i>(i) référentiel des métiers et des compétences</i> <i>(ii) qualification demandées par les entreprises (recruteurs potentiels)</i> <i>(ii) potentiel d'accroissement / valorisation de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi</i> • Attractivité du secteur et de ses métiers 	<p>structures locales (ONG...) : bulletin semestriel d'information sur le marché du travail qui renseigne sur les offres d'emploi existantes, les statistiques sur l'emploi (demande et offre), sur les formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de référentiels nationaux (métiers, certification, etc.) pour l'enseignement agricole, ni pour l'enseignement technique et formation professionnelle (autres que filiales agricoles) - Identification de certains métiers dans le cadre du projet EFTPA : (i) filiales porteuses identifiées dans le cadre des politiques agricoles (notamment PNIASA), choix de deux filiales dont le riz et l'aquaculture ; (ii) compétences et métiers visés relatifs à ces chaînes de valeur ciblées (13 métiers pour la filière riz et 7 métiers pour l'aquaculture) - Identification des métiers agricoles porteurs dans le cadre de la mise en place des agropoles (agropole pilote de Kara) : les filiales porteuses sont soja, le riz, le maïs, le sésame, les produits maraichers (tomate, piment), anacarde, la volaille et les petits ruminants ; les métiers adossés à ces filiales sont : semenciers, machinisme agricole, aménagistes de bas fond, transformateurs - Qualifications recherchées par les entreprises agricoles : des métiers liés généralement aux travaux champêtres c'est-à-dire des métayers/ouvriers agricoles (67,1%) pour le défrichage, le labour, la semence, le sarclage, l'épandage d'engrais et la récolte. Peu de besoins en recrutement ont concerné le conditionnement, (15,2% des entreprises) et la transformation des produits (3,8% des entreprises) - Faible attractivité du métier car (i) faible structuration des offres (centres de formation peu ou pas attrayants) ; (ii) conditions de vie peu favorables en milieu rural et faible rentabilité des métiers agricoles et ruraux 	<p>parcours urbain (document SNFAR Togo)</p> <ul style="list-style-type: none"> - existence d'un dispositif d'information sur le marché du travail - Insuffisance de dispositif de définition des besoins du secteur agricole et rural qui orientent les offres de formation des acteurs du secteur (jeunes, EA actifs, acteurs de gouvernance...) - Existence d'un système d'information sur le marché du travail mais accès limité à ces informations at au service d'orientation des jeunes à l'emploi et auto emploi
---	--	---

<p>2.3 Offre de FAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de formation et de renforcement de capacités (y compris conseil agricole) existants (dont initiale pour les jeunes et continue au bénéfice des producteurs) : <ul style="list-style-type: none"> (i) <i>couverture géographique</i> (ii) <i>types d'établissements et tutelles (dont ONG)</i> (iii) <i>types, niveaux et nature des formations dispensées</i> • Liens entre les structures de formation et les acteurs du territoire • Ressources des CEFAR <ul style="list-style-type: none"> Humaines (effectifs, profils et compétences) / Financières / Infrastructures / équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture géographique et mauvaise répartition des centres dans le territoire national (un seul centre dans la région de Kara) - 47 CEFAR (publics et privés) à l'échelle du territoire national dont 80% détenus par le privé, 4 centres publics : INFA sous tutelle du MAEP, et 3 centres sous tutelle du METFP dont CFTP Tchamba, CFTP Gamé, CREFTP Dapaong (cf annexe 1) - Structures de formation continue et de conseil agricole : ICAT (public), ONG ETD, AVSF, RAFIA - Formation initiale diplômante (BT, BTS, CAP) ; formation modulaire courte (formation qualifiante) destinée notamment à l'insertion professionnelle des jeunes; formation continue des EA en activité - Filières de formation existantes : agropastoralisme (maraîchage, élevage, arboriculture, production céréalière, cultures de rentes, aquaculture) ; génie rural ; agroalimentaire - Faible implication des OPA dans l'élaboration des curricula se traduisant par l'absence de dispositif de co-construction des offres de formation et de leurs contenus - Ressources financières (i) pour les publics : subvention de l'Etat (INFA de Tové : 30 techniciens agricoles et 35 techniciens supérieurs agricoles seulement par an), (ii) pour les privés autofinancement grâce aux activités de production des centres (ferme école : existence d'ateliers ou de parcelles de production servant à la fois à produire pour la commercialisation et aux pratiques des jeunes en formation) + subvention des PTF et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des offres de formation publique due notamment à une insuffisance de ressources allouées à la FAR. Une partie de cette faiblesse peut être également expliquée par l'absence d'un dispositif d'identification des besoins (référentiels des métiers et de compétences) ne mettant pas en exergue l'importance de la FAR dans les centres publics sous tutelle du METFP (27 centres sur l'étendue du territoire national et seulement 3 centres dispensant de la formation agricole) - Des établissements privés dynamiques ayant su maintenir leur attractivité, s'adapter à la demande locale et maintenir des financements externes : des dispositifs territorialisés répondant mieux aux demandes en formation des jeunes et des EA actifs ; offre de formation publique insuffisante qui favorise le développement des centres privés - Faible diversification des offres de formation tant sur le niveau de qualification que sur les types de métiers : prédominance des formations initiales longues diplômantes surtout pour les centres publics, pas de formation en alternance, les formations modulaires courtes sont dispensées par les privés ne donnant pas lieu à des certifications reconnues donc elles restent peu attractives et ont des coûts élevés. Les types de métier concernent en grande
---	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines : (i) pour les centres publics : formateurs fonctionnaires (une dizaine en moyenne) + vacataires (professionnels) ; (ii) pour les privés effectifs variables généralement des professionnels - Infrastructures : faiblesse de capacité d'accueil des centres ne permettant pas de toucher une « masse » de bénéficiaires. Pour les centres publics : en moyenne entre 20 et 25 étudiants par promotion et par filière (en moyenne 60 sortants/an) ; pour les privés moins de 50 jeunes/an sur des formations courtes (< 12 mois) 	<p>partie la production et ne touchent pas sur l'amont (fourniture d'intrants de type semence et fabrication/maintenance de matériels agricoles) et l'aval (transformation et commercialisation des produits) des filières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des offres de formation publique ayant tendance à « standardiser » car dispositifs non territorialisés et à vocation nationale - Offre de formation influencée par l'approche académique (insuffisance de cours pratiques). Cela est lié à la vétusté ou l'absence d'infrastructures (ateliers, sites de démonstration...) - Offre de formation insuffisamment orientée sur les besoins des acteurs des filières agricoles (absence de dispositif d'identification des besoins en amont), la dimension entrepreneuriale du métier d'agriculteur ou d'éleveur - Absence de dispositif d'insertion professionnelle des jeunes formés. Les offres de formation sont très peu ou pas orientées vers l'insertion post formation effective des jeunes
--	--	---

2.4 Synthèse de l'identification des principaux gaps en termes de FAR au regard des besoins des secteurs concernés

- Axes de développement de la FAR identifiés

(i) Appuis aux centres de formation existants (FP, Agri, Elevage, métiers para ruraux, etc.) : (i) appuis matériels renforcement de leur capacité d'accueil pour augmenter le nombre de bénéficiaires, renforcement des centres pour améliorer les conditions de la formation (favoriser les aspects pratiques par la mise en place d'ateliers par exemple) ; (ii) appuis sur l'amélioration des offres de formation renforcement des centres à mettre en place des offres diversifiées (formation courte d'insertion reconnue avec des référentiels co-construits ; formation continue en ciblant les thématiques faisant référence aux besoins des EA ; formation par apprentissage) ainsi que des métiers prenant en compte l'amont et l'aval des filières (approche chaîne de valeur) ; (iii) renforcement de capacités des acteurs mise en place de dispositif de recyclage et de formation des formateurs ; (iv) amélioration de la gouvernance : partenariat public-privé, implication de la profession agricole dans les instances des centres (conseil d'administration...)

(ii) Formation pour les producteurs / exploitants et de leurs regroupements : mise en place de dispositif de « formation de masse » pour renforcer les dispositifs mis en œuvre par les ONG et l'ICAT

(iii) Appui à l'entrepreneuriat et à l'installation : renforcement des centres à mettre en place des dispositifs de suivi et d'accompagnement de l'insertion ; appui aux différentes structures publiques d'insertion et d'orientation professionnelles des jeunes et améliorer la prise en compte de l'auto emploi et de l'emploi en agriculture ; renforcement du partenariat public-privé

(iv) Soutien à un réseau national FAR : mise en place de plateforme nationale d'échange, de partage d'expériences et de concertation entre les différents acteurs de la FAR

(v) autres (à préciser) : amélioration de la gouvernance et pilotage de la FAR (interrelations entre les acteurs, mise en place d'un dispositif national concerté de pilotage de la FAR)

- Partage / appropriation des résultats de diagnostic avec / par les acteurs concernés par le secteur

3. Gouvernance et financement de la FAR

3.1 Gouvernance

- Système d'acteurs (ministères et relations inter ministérielles, profession agricole, secteur privé, centres de formation, OP, jeunes agriculteurs etc.) et leurs interactions
- Rôles de chaque acteur dans le processus (qui fait quoi, avec quelles modalités ?)
- Mécanismes de gouvernance dans la coordination des actions (notamment le rôle de l'Etat et de ses administrations)
- Cadre de concertation public-privé permettant de faire remonter les besoins et de développer une démarche d'amélioration continue
- Implication des groupements professionnels et des acteurs de terrain (notamment dans les instances des établissements)

- **Système d'acteurs et leurs rôles respectifs :**

- Mise en place du groupe de travail interministériel (GTI) - qui regroupe le MAEP et le METFP- pour le pilotage de la rénovation de la FAR au niveau national : (i) définir les orientations ;(ii) veiller à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie nationale de la FAR ; (iii) assurer la mise en œuvre et le suivi de la rénovation de la FAR
- MAEP : coordination des activités de FAR par la DFDTOPA, élaboration des politiques agricoles, leader dans le GTI, l'élaboration et mise en œuvre de la SNFAR, appui au METFP dans l'élaboration des programmes de formation. Cloisonnement entre les ministères malgré la mise en place du dispositif de pilotage national (insuffisance de collaboration entre les ministères notamment dans la gestion des centres et l'ingénierie de formation)
- METFP : élaboration des programmes de formation en collaboration avec le MAEP pour les centres publics certification par organisation d'examens nationaux, coordination des centres de FAR publics, co-tutelle (avec le MAEP) du centre INFA
- ESA : enseignement supérieur agricole, formation de niveau LMD en production végétale, production animale et agroéconomie
- ICAT (Institut d'appui et conseil technique) : appui-conseil aux agriculteurs, formation continue des EA en technique de production végétale et animale ainsi qu'en organisation de coopérative. Formation continue in situ à travers des champs écoles paysans
- ANPE (Agence nationale pour l'emploi) : SIMT et veille sur le marché de l'emploi, orientation professionnelle, appui à la création d'emploi (entreprise) pour les jeunes

- Cloisonnement entre les deux ministères malgré la mise en place du groupe de travail : deux stratégies de formation (FAR et ETFP) non articulées
- Complémentarité entre les différentes structures d'appui à la formation des EA actifs (coopérations croisées avec l'ICAT et les ONG sur la formation continue des EA); forte implication des ONG dans la FAR
- Volonté affichée du secteur public (ministères et ses organismes sous tutelle) dans la gouvernance de la FAR
- Existence d'une instance de pilotage de la FAR au niveau national (GTI) qui peut opportunément constituer la base d'un comité national FAR
- Existence de structures qui maillent les territoires (de type ICAT, ANPE) et pouvant constituer des leviers pour améliorer la FAR (formation et insertion), notamment aux niveaux infranationaux
- Faible participation du secteur privé dans la FAR (partenariat public- privé (PPP) insuffisamment développé : les centres privés ne bénéficient pas d'appui financier public ; les entreprises privées sont peu ou pas impliquées dans la formation et l'insertion post formation des jeunes : offre de formation

	<ul style="list-style-type: none"> - APCFAR (Association professionnelle des centres de FAR) : regroupe des centres publics et privés pour partager les expériences, capitaliser les bonnes pratiques, amélioration de la visibilité des centres, défendre les intérêts - CFAR : formation des jeunes et des EA en activité - CTOP et CPCAT : représentation de la profession, appui aux OP, participation à l'administration des centres publics (INFA en particulier) - PTF AFD, GIZ, kfW, BAD, FIDA: financement de la FAR 	<p>n'impliquant pas des stages en entreprise mais aussi faiblesse des entreprises agricoles à recruter des stagiaires sur à un manque de moyen)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible implication de la profession agricole dans la FAR : peu de représentativité dans les instances de gestion des centres
<p>3.2 Elaboration et mise en œuvre d'une SNFAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la mise en place de la stratégie (acteurs impliqués, éléments déclencheurs) • Processus de conception de la stratégie • Acteurs, parties prenantes de l'élaboration de la SNFAR et leurs rôles respectifs • Les principaux axes stratégiques définis • Appropriation par l'Etat / politique de la SNFAR • Rôles des différents acteurs dans la mise en œuvre de la SNFAR 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de nouvelles politiques agricoles mettant en exergue les défis à relever, notamment le renforcement du capital humain ; la concertation nationale entre les différents acteurs impliqués dans la FAR a abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale - Mutations dans les politiques publiques (développement et agricoles) qui améliorent l'environnement des affaires et ont fait émerger des besoins et des opportunités dans le secteur agricole - Choix de la mise en place d'un cadre national pour la FAR : organisation de journées thématiques pour partager les résultats du diagnostic sur la FAR et définir par la suite les axes stratégiques pour la rénovation des dispositifs , il s'agit : (i) mettre en place un système de gouvernance de la FAR ; (ii) élaborer les référentiels de métiers ; (iii) rénover les curricula 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un cadrage national pour la rénovation de la FAR ; concertation entre les différents acteurs (ministères, PTF, CFAR, ONG, établissements publics sous tutelle du MAEP, profession agricole) de la FAR sur la rénovation - Inadéquation ou faible articulation de la stratégie avec les politiques agricoles mises en place (SNFAR élaborée avant les politiques agricoles) qui cause un retard dans sa mise en œuvre effective - Le processus d'élaboration de la stratégie nationale ne prend pas en compte la dimension identification et analyse des besoins du secteur pour orienter les

	<p>au regard des métiers identifiés ; (iv) réformer les offres de formation ; (v) renforcer les capacités des centre de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la stratégie précédée d'un diagnostic du système de FAR, consultation des acteurs pour définir les axes stratégiques (2016-2020). Le document de la SNFAR n'est pas encore validé à ce stade - Axes stratégiques définis : (i) développement de capacités de pilotage ; (ii) rénovation des dispositifs ; (iii) mesures d'accompagnement de la FAR ; (iv) financement de la FAR - La mise en œuvre sera pilotée par un CNFAR à l'échelle nationale avec des déclinaisons au niveau régional 	<p>actions de rénovation des dispositifs (révision/ actualisation des curricula de formation, diversification des offres)</p>
<p>3.3 Financement nationaux / locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budgets nationaux dédiés aux secteurs concernés et accessible pour la FAR (Agriculture, Emploi, Education...) • Existence d'un fonds de financement de la formation, accessible au sujets FAR (formation et insertion) • Collaboration avec les institutions financières (IMF, banques agricoles) pour des offres de microcrédit ou d'autres types de produits financiers accessibles par les agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds nationaux : (i) FNAFPP pour financer la FP y compris FAR (FC des EA, apprentissage), demandes passant notamment par les CA et le CPCAT, fonds alimenté directement par subvention de l'Etat ; (ii) FAIEJ subventionné par l'Etat pour financer l'insertion professionnelle des jeunes via la création d'entreprise, collaboration avec les institutions financières (banques et microfinances) sur la base de répartition des risques, existence d'un guichet service non financier qui appuie les jeunes porteurs de projet à monter leur entreprise et à accéder au financement ; (iii) programme AIDE subventionné par l'Etat et mis en œuvre par l'ANPE pour financer des stages d'insertion dans les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de l'Etat dans le financement de la FAR par la mise en place des fonds nationaux de formation et d'insertion - Insuffisance de ressources financières pour alimenter ces fonds mis en place ; faiblesse des ressources nationales (publiques et privées) affectées à l'équipement et au fonctionnement des centres - Faible proportion de ressources allouées au secteur agricole (FAR) sur ces fonds nationaux - Opportunité d'abonder des fonds via les PTF pour renforcer le financement de l'insertion professionnelle des jeunes formés notamment an agriculture

3.4 Financements extérieurs

- Projets et programmes d'appui à la FAR / développement rural avec des composantes sur la FAR
- Différents bailleurs / PTF intervenants (approches adoptées par les bailleurs, modalités de financement, contrepartie...)
- Pérennisation du dispositif mis en place (phasage des projets / programmes)

- intervention de plusieurs bailleurs sur la FAR ; alignement des stratégies des bailleurs aux politiques nationales ; existence de financement pour chaque maillon de rénovation tant à l'échelle macro (gouvernance et pilotage, politique...) que méso (appuis aux centres de formation et OPA, ONG ou autres structures de formation) et micro (bénéficiaires directs)
- PTF : (i) AFD/SAFARI : (i) appuis aux centres (intervention soft : formation des formateurs, révision de curricula et hard : infra et équipements en fonction de la classification des CEFAR) et (ii) appui institutionnel (renforcement de capacités des acteurs de pilotage de la FAR)
- GIZ/EFTPA : (i) formation des formateurs, révision des curricula de formation, mise en place de formation par apprentissage (duale) ; (ii) appui institutionnel pour l'intégration de la Far dans les politiques publiques notamment PNIASA (déclinaison du PDDAA au niveau national)
- FIDA/PNPER : mise en place d'offres de formation diversifiées et renforcement des structures de formation et d'appui-conseil
- BAD/PAIEJ-SP : mise en place de formation courte pour les jeunes dans le cadre de promotion de l'entrepreneuriat agricole et approche agro-industrie (agropole)
- UNESCO/CAPED : (i) modernisation de la FP par renforcement de capacités des centres pour la mise en place d'une offre de formation sur l'intégration de l'alphabétisation et TIC dans la FP ; (ii) mise en place d'un CNC ; (iii) formation des formateurs au sein de l'INFPP (formation continue)

- Forte implication des bailleurs de fonds sur la problématique de rénovation de la FAR et sensibilisation des PTF aux enjeux du capital humain pour le développement agricole et rural
- Complémentarité des actions des PTF sur la rénovation de la FAR : existence d'un cadre de concertation entre les bailleurs mais ce cadre est peu fonctionnel. La complémentarité des actions entre ces bailleurs est en partie expliquée par leurs zones d'intervention différentes. La dynamisation du cadre de concertation, voire la mise en place d'une nouvelle plateforme des PTF constitue l'une des conditions nécessaires pour harmoniser leurs interventions respectives et éviter les doublons étant donné que chaque PTF élargit leurs zones d'intervention à l'étendue du territoire national
- Insuffisance de modalités de pérennisation, de transfert d'acquis à l'issue des projets mis en œuvre.
- Insuffisance de capitalisation des expériences et de partage de bonnes pratiques

	<ul style="list-style-type: none"> - BOAD/PRADEB : insertion professionnelle des jeunes via la création d'entreprise (y compris en agriculture) - kfW/PAFPE : (i) construction, réhabilitation et équipements des centres, (ii) formation des formateurs sur l'utilisation, entretien et maintenance des équipements 	
--	--	--

4. Principaux axes relatifs à la rénovation des dispositifs FAR, et associés

<p>4.1 Ingénierie des dispositifs de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aspects qualitatifs : déclinaison territoriale de la SNFAR, en fonction des régions / potentialités / densités de population / Etc. • Aspects quantitatifs : adaptation des dispositifs mis en place aux besoins, notamment en termes de population à former, au regard des besoins du secteur • Mise en réseau des CEFAR (partage des méthodologies et pratiques, échanges d'expériences, missions et activités complémentaires, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise répartition des centres dans le territoire national due aux facteurs institutionnels dont l'absence d'une stratégie nationale de développement de la formation agricole et rurale : région de la Kara : 1 ; région centrale : 7 ; région des plateaux : 4 ; région des savanes : 4 ; région maritime : 8 - APCFAR : réseau des centres de FAR, présidé par l'INFA de Tové : mutualisation de savoirs et savoir-faire, partage d'expériences, représentation auprès des partenaires, participation à la mise en œuvre de la SNFAR 	<ul style="list-style-type: none"> - Associativité et collaboration entre les centres de formation professionnelle agricole, facilité d'échanges d'expériences, amélioration de la visibilité des centres, harmonisation des pratiques
<p>4.2 Ingénierie de l'offre de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche adoptée pour la conception/révision des programmes et des contenus de formation • Participation des professionnels / acteurs du territoire à l'élaboration et à la révision des programmes / contenus de formation • Prise en compte des demandes / contraintes des agriculteurs et des jeunes dans les programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Publics : <ul style="list-style-type: none"> (i) Formation initiale diplômante : - Co- conception de programme de formation par le MAEP et le METFP, approche DACUM (Developing A CUrriculum) /Approche par les compétences - Implication de la profession par participation aux instances des centres (INFA notamment) - Formation sur des modules transversaux : entrepreneuriat, gestion simplifiée d'exploitation, TIC... 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de bonnes pratiques de formation pouvant opportunément être reproduites et adaptées : (i) l'accueil et l'orientation, (ii) la pédagogie et approche de formation, (iii) l'appui à l'insertion professionnelle et le (iv) le financement de la formation - Difficulté à construire une offre qui réponde réellement à la demande et aux

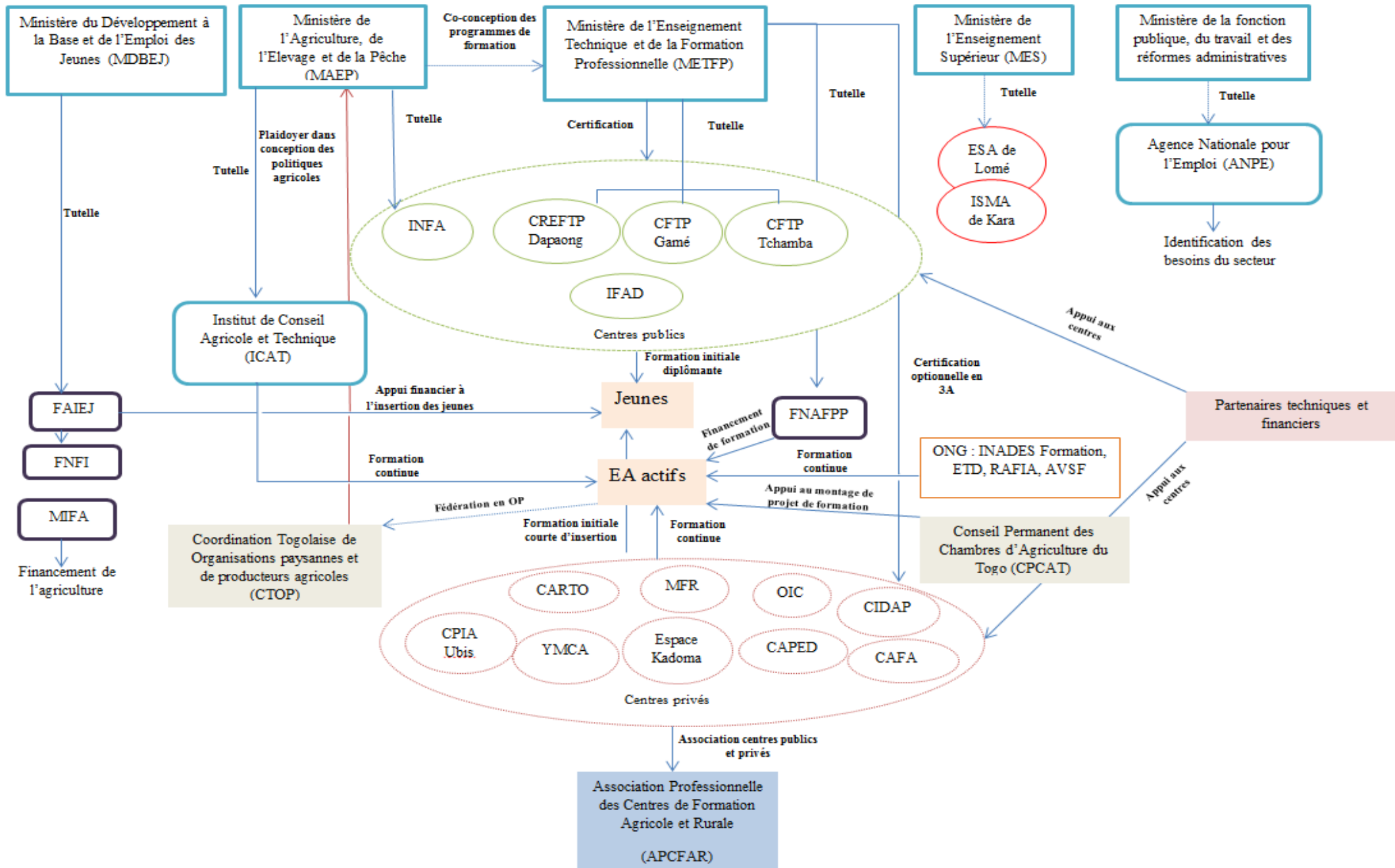
<p>(projets personnalisés, adaptation au calendrier cultural, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes de formation faisant explicitement référence aux débouchés /compétences professionnels (dont ciblage des métiers répondant aux besoins du secteur privé et des opérateurs économiques des territoires, et formation aux métiers prioritaires du secteur économique du pays) • Existence de modules de formation aux compétences transversales (communication, entrepreneuriat, informatique, gestion, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de carte de compétences pour définir les besoins du secteur (par simulation) - Révision des curricula à l'issue de la carte des compétences - Apprentissage en cours de relance dans les métiers agricoles <p>(ii) Formation continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation à la carte dans les centres : programme de formation propre à chaque centre - Champs écoles paysans : diagnostic participatif avec les agriculteurs pendant l'intersaison puis contenu de formation des EA discuté collectivement au niveau des CEP (une thématique par campagne) <ul style="list-style-type: none"> • Privés : <ul style="list-style-type: none"> (i) FI diplômante : suivi du programme du METFP avec examens nationaux (ii) FI qualifiante (formation courte d'insertion) : programme « maison » mais forte implication des professionnels et bonne prise en compte de leurs besoins. Formation intégrant une orientation professionnelle de l'apprenant (iii) FC à la carte : programme « maison », certains centres collaborent avec le MAEP pour la FC (cas du CIDAP) (iv) Formation continue dispensée par les ONG : conception des programmes à l'interne, interaction avec la profession 	<p>contraintes (financières et de disponibilité) des personnes souhaitant se former</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programmes, contenus et modalités de formation hétérogènes et privilégiant souvent la formation présentielle - Des organisations professionnelles agricoles assez peu présentes sur les enjeux de formation, en dehors de la vulgarisation agricole - Faible solvabilité de la demande des professionnels et des porteurs de projet d'installation ou de diversification - Difficultés de révision des programmes de formation : approche par compétences non encore officiellement adoptée ; insuffisance de moyens humains et financiers
<p>4.3 Ingénierie pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs pédagogiques clairement définis dans les formations • Méthodes pédagogiques (volumes horaires et parties théoriques / pratiques) adaptées • Modalités d'évaluation et de certification (VAE) des formations adaptées 	<ul style="list-style-type: none"> • Public : <ul style="list-style-type: none"> - sous tutelle du MAEP : calendrier février à mi-décembre, cours théoriques prédominants, pratique sur le centre (ateliers), sortie d'étude dans les entreprises, stage dès la 1^{ère} année (6 semaines en 1^{ère} année et 1 mois en 2^{ème} année), intervention des professionnels dans la formation (en tant que vacataires) et dans les stages - sous tutelle du METFP : calendrier de septembre à juillet, stage conseillé pendant les vacances (non obligatoire, 1 	

<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la profession dans la mise en œuvre des formations (apprentissage / stages / intervention des professionnels dans les modules de formation / Etc.) 	<p>mois) ; cours pratiques pour toutes les filières, théories uniquement pour les matières d'appui, pas d'intervention de professionnels, corps enseignant formé uniquement des formateurs titulaires du METFP, évaluation par des examens nationaux organisés par le METFP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privés : <ul style="list-style-type: none"> - Intervention des professionnels dans la formation - Calendriers de formation variables (selon le type de formation) - Stage au sein des entreprises agricoles 	
<p>4.4 Formation des formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un dispositif de recyclage des formateurs et responsables de centre • Recrutement et formation de nouveaux formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Public : (i) formation assurée par les projets (kfw pour l'utilisation, maintenance des matériels et équipements, GIZ formation sur l'élaboration de curricula de formation par l'approche DACUM) ; (ii) pas de recyclage des formateurs ; (iii) FI : cursus en cours de mise en place au sein de l'UL ; (iv) FC : mise en place de formation au sein de l'INFPP appuyée par l'UNESCO • Privé : (i) pas de dispositif de formation des formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures capables de former des formateurs : INFA pour former des techniciens agricoles qui peuvent devenir des formateurs ; INFPP pour assurer la formation continue des formateurs ou l'Université de Lomé pour la formation de initiale des formateurs
<p>4.5 Continuum formation-insertion des jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de l'insertion dans le cursus de formation (montage de projet professionnel, modules de préparation à la vie active, etc.) • Présence d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion (forme de l'accompagnement mis en place, orientation, suivi, présence d'un conseiller, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Public : (i) pas de suivi spécifique des jeunes formés faute de ressources humaines disponibles ; (ii) insertion ponctuelle via les stages ; (iii) insertion dans la fonction publique (sortant de l'INFA) ; (iv) pas de projets professionnels exigé pour les jeunes en entrée de formation • Privé : (i) facilitation de l'insertion professionnelle car centres territorialisés ; (ii) insertion prise en compte dans le cursus (projet professionnel exigé pour la validation de la formation) ; (iii) existence d'unité d'insertion (conseil et suivi individuel) mais insuffisance de moyens humains ; (iv) existence d'unité de microfinance pour le financement des projets professionnels (sur subvention des PTF, cas du CIDAP financé par l'association APATAM) 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de structures pérennes (ANPE) et maillant l'ensemble du territoire pouvant renforcer l'accompagnement à l'insertion des jeunes - Existence de dispositif d'appui financier à l'insertion professionnelle des apprenants : des modèles reproductibles dans les autres centres

<p>4.6 Système de certification des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des ministères certificateurs, des types de certifications professionnelles dans le secteur • Existence d'un cadre national de certifications professionnels et périmètre • Pilotage du système de certification (certification professionnelles, qualité de l'offre de formation...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Public : (i) examens nationaux organisés par le METFP suivant un calendrier annuel défini ; (ii) pas de cadre national de certification (CNC) • Privé : certification officielle optionnelle par les examens nationaux (en 3^e année pour le CIDAP par exemple). La majorité des formations dans les centres privés ne sont pas certifiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui de l'UNESCO sur la mise en place d'un CNC (cadre national de certification)
<p>4.7 Principaux partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats académiques actifs avec des institutions de formation et des réseaux institutionnels nationaux, régionaux, internationaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis des projets pour les constructions et les équipements : AFD, kfW ou pour les renforcements de capacités : GIZ - Financement des centres : (i) autofinancement à travers la commercialisation des productions (particulièrement les centres privés) : modèle ferme école, fragilité de l'autofinancement ;(ii) subvention de l'Etat pour les centres publics, faible investissement financier de l'Etat dans la formation (exemple de l'INFA de Tové 65 apprenants subventionnés/an) ; (iii) subvention de projet/programme ou don des bailleurs pour les ONG ou structure associative 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétences gestionnaires pour développer la ferme pédagogique du Centre et à en faire une entreprise agricole viable (financière, économique, technique, commerciale, sociale) - Incapacité des centres à mobiliser des financements publics ou privés et à mettre en œuvre un modèle économique viable
<p>5-Expertise technique et partenaires</p>		
<p>5.1 Compétences des acteurs impliqués</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perception des acteurs sur la FAR • Niveau d'expériences et/ou connaissance des acteurs dans le domaine de la FAR + antériorités • Besoins en renforcement de capacités des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - La FAR constitue un facteur de réussite incontournable du développement agricole et rural - Les acteurs de pilotage de la FAR sont majoritairement tributaires d'expériences en formation professionnelle en général ou en conseil agricole. Ils ont également des formations de base ou complémentaires en lien avec la formation professionnelle. Néanmoins, il y a nécessité de renforcement de capacités des acteurs 	

<p>5.2 Réseau FAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions du réseau FAR au niveau du pays : échanges d'expériences, renforcement de capacités des acteurs de la FAR, plaidoyer, etc. • Structuration d'un réseau national 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du réseau FAR de manière générale, notamment pour les acteurs qui ont participé à l'élaboration de la SNFAR - Pas encore de plateforme nationale sur la FAR 	
<p>5.3 Apports d'expertises externes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets de PTF • Assistance technique • Partenariats institutionnels • Autres... 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation à distance des acteurs cadres de la FAR à travers le projet SAFARI/AFD - Formation des formateurs et des responsables des centres sur l'élaboration de curricula de formation par une approche par les compétences à travers le projet EFTPA/GIZ - Assistance technique résidentielle à maîtrise d'ouvrage (ATMO) dans le cadre du projet SAFARI 	

Annexe 1 : Cartographie des acteurs



Annexe 2 : Cartographie des PTF

PTF	AFD/SAFARI	GIZ/EFTPA	kfW/PAFPE	FIDA/PNPER	BAD/PAIEJ-SP	UNESCO/CAPED	BOAD/PRADEB
Bénéficiaires	Centres publics et privés MAEP, METFP	CIDAP, INFA MAEP	7 centres publics et privés	Centres publics et privés Jeunes en formation	5 centres publics et privés INFA, CARTO, CPIA, CIDAP, KAFA Jeunes en formation	Ministères Formateurs	Jeunes formés ou non formés, EA actifs
Montant du projet	7 M€	900 000 €	5M€	29M€	17M€		9M€
Maîtrise d'ouvrage	MAEP	MAEP	METFP	Primature	MDBEJ	METFP	MDBEJ
Echelle macro gouvernance de la FAR	Renforcement de capacités des acteurs de pilotage de la FAR : formation en ingénierie de formation des cadres	Appui à l'intégration de la FAR dans le PNIASA et les politiques publiques agricoles				Appui à la mise en place d'un cadre national de certification en matière de formation professionnelle	
Echelle méso appui aux centres de formation et rénovation des dispositifs	Appui à l'élaboration des projets de centre Mise en place de dispositif de formation continue des formateurs Réhabilitation et construction de centres dynamiques Equipements des centres dynamiques	Appui à la révision des curricula de formation Formation des formateurs	Réhabilitation des centres Construction de centres Equipements de centre Formation des formateurs : utilisation des équipements, management	Appui aux centres pour la mise en place de nouvelles offres de formation courte d'insertion pour les jeunes : transformation agroalimentaire	Appui aux centres pour la mise en place de nouvelles offres de formation courte d'insertion pour les jeunes : production agricole	Mise en place d'une nouvelle offre de formation par intégration de l'alphabétisation en langue locale et l'utilisation des NTIC dans la formation professionnelle agricole Mise en place de dispositif de formation initiale et continue des formateurs	
Echelle micro Appui direct aux jeunes et aux EA actifs		Appui à l'installation professionnelle des jeunes	Appui à l'installation professionnelle des jeunes formés	Appui financier pour l'installation professionnelle des jeunes via l'entrepreneuriat agricole	Appui financier pour l'installation professionnelle des jeunes via l'entrepreneuriat agricole		Appui à l'insertion professionnelle des jeunes Formation des groupements de producteurs et appui à l'accès aux marchés

Annexe 3 : Typologie des offres de formation

